

## PROTOCOLE SANITAIRE - AIKIDO CLUB DU VIGNOBLE

### Pratiquants et accompagnants

Pratique intérieure niveau d'alerte 2

Zone verte uniquement

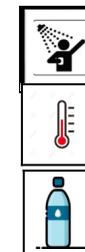
Septembre 2021



**Port du masque obligatoire en dehors des phases de pratique sur le tatami**

### Avant de venir...

- Vivre dans un foyer sans cas de COVID depuis au moins 24 jours
- Se doucher et avoir les cheveux lavés et attachés
- Prendre sa température : pas de pratique si elle est supérieure à 37°8
- S'assurer que la tenue de pratique a été lavée
- Avoir dans son sac des mouchoirs jetables non utilisés, des zoori ou chaussons, une bouteille d'eau



### A l'arrivée au centre sportif...



- L'entrée se fait par la porte habituelle (pour les adultes, présentation du pass sanitaire)
- Le port du masque est obligatoire
- Je me lave ou me désinfecte les mains
- Je viens déjà en tenue
- L'accès au vestiaire est autorisé par la commune, dans le respect des distances de sécurité
- Je me rends à la porte du dojo avec l'ensemble de mes affaires et j'attends l'ouverture de la porte en respectant une distance d'au moins un mètre avec les autres

### Dans le dojo

- Je pose mon sac dans le dojo
- Je me désinfecte les mains et les pieds avant de monter sur le tatami
- J'enlève mon masque et mes zoori pendant la pratique et je les remets à la sortie du tatami
- A la fin du cours : je quitte le tatami en suivant les consignes de l'enseignant
- Je prends mes affaires et sort du dojo par une des portes-fenêtres latérales



### Les accompagnants

- 10 accompagnants maximum dans le dojo pendant les cours
- Je désinfecte ma chaise avant de partir
- Je conserve mon masque en permanence et je respecte les règles de distanciation
- J'attends mon enfant devant les portes-fenêtres latérales du dojo



**En cas de suspicion de COVID, merci de prévenir immédiatement Isabelle MÉHIER de MATHUISIEULX au 06.82.98.12.61**